

DÉCRYPTAGE

TRANSFORMATION DES LYCÉES PROS SUR LE MODÈLE DE L'APPRENTISSAGE



© Christophe Mayam

« IL Y A URGENCE À
REPENSER LES CARTES DE
FORMATIONS AU PRISME
DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET
DE CE DONT A BESOIN LE
PAYS POUR RÉPONDRE AUX
ENJEUX D'AVENIR. »

Lors de sa conférence de presse de rentrée, le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a confirmé son adhésion pleine et entière au projet dévastateur pour les personnels et les élèves de la voie professionnelle scolaire du Président de la République : les lycées professionnels seront réformés en profondeur sur le modèle de l'apprentissage. Double tutelle, doublement des PFMP, carte des formations adaptée. Regard sur ce projet rétrograde que nous devons combattre.

Dossier réalisé par :
Axel Benoist, Muriel Billaux, Franck
Feras, Sigrid Gérardin

CALIBRAGE DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

CARTE DES FORMATIONS POUR LES ENTREPRISES LOCALES

En campagne, E. Macron annonçait la suppression des filières professionnelles « sans débouchés » au profit des filières couvrant les métiers en tension. Réélu, il a confirmé cette orientation lors de son discours de rentrée aux recteurs.



© Marie-Caroline Guérin

Le Président entend instrumentaliser nos établissements et leurs formations pour les adapter strictement aux besoins économiques locaux et immédiats des entreprises, s'enlisant ainsi dans un utopique adéquationnisme emploi / formation.

La pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité a fortement augmenté depuis le dernier quinquennat (de 300 000 en 2017 à 1 million en 2022). Ces secteurs (hôtellerie-restauration, bâtiment, métiers de bouche...) sont désertés du fait des salaires et des conditions de travail déplorables. Plutôt que de contraindre les branches à rectifier ces problèmes majeurs en revalorisant les métiers, le ministère préfère instrumentaliser

la formation professionnelle des jeunes sortant de 3^{ème} au bénéfice de ces secteurs. En l'occurrence des jeunes souvent issu-es des catégories socio-professionnelles les moins favorisées... Une telle décision correspond à

un véritable renoncement pour tout un pan de la jeunesse et de la société.

Par ailleurs, la fermeture massive de certaines filières ne serait pas sans poser de gros problèmes de gestion des personnels, nécessitant des licenciements de contractuel·les, mais aussi de difficiles reconversions. De même, augmenter le nombre de places dans les filières en tension nécessiterait de recruter davantage d'enseignant·es, ce qui ne sera pas simple à résoudre dans un contexte d'attractivité en berne.

« LE MINISTÈRE SERAIT BIEN INSPIRÉ DE RENFORCER LES PARCOURS AINSI QUE LES CONTENUS DE FORMATION EN LP. »

Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à repenser les cartes de formations au prisme de l'intérêt général et de ce dont a besoin le pays pour répondre aux enjeux d'avenir plutôt que de chercher à satisfaire

les besoins immédiats et locaux des entreprises. Les enjeux climatiques nécessitent des formations nouvelles ou des contenus renouvelés, dans les transports et le bâtiment mais aussi dans la production alimentaire et agroalimentaire.

DOUBLE TUTELLE

La formation professionnelle initiale des jeunes qui se destinent à un métier d'employé-e et/ou d'ouvrier-e a été l'objet de nombreux rapports de force entre le ministère du Travail et celui de l'Éducation nationale (ÉN). Deux visions se sont toujours affrontées. Pour le patronat, la formation professionnelle doit répondre aux besoins immédiats et locaux des entreprises, et être financée par les pouvoirs publics. Pour les syndicats et par le passé l'ÉN, elle doit être en lien avec les besoins économiques du pays mais aussi former les jeunes à la citoyenneté.

Si en 1920 elle est rattachée au ministère plein et entier de l'Instruction publique, tout n'a pas été réglé (financement, accès des classes populaires à l'enseignement, accès des filles à certains métiers...). En 2022, la double tutelle est réhabilitée. Ce choix entérine l'abandon de la dimension émancipatrice de la formation professionnelle des jeunes et épouse sans réserve la vision étiquée du patronat : réduire la formation aux simples apprentissages des gestes techniques en répondant aux exigences économiques locales, au détriment d'une formation globale et équilibrée entre savoirs généraux et savoirs professionnels.

Alors que les lycées pros forment encore et de manière globale à de multiples métiers, le danger qu'ils se transforment en établissements de formatage à l'emploi est imminent. ■

La crise sanitaire, en mettant l'accent sur la dépendance économique de la France pour des produits essentiels, a rappelé que planifier la réindustrialisation du pays devrait faire partie des priorités. Les enjeux du grand âge demandent, à l'heure des scandales des EHPAD, une réponse qui passe obligatoirement par des formations solides et qualifiantes dans les métiers du soin et du lien. Alors que les études révèlent que plus le diplôme obtenu est élevé, plus les jeunes sont en emploi, le ministère serait bien inspiré de renforcer les parcours ainsi que les contenus de formation en LP pour permettre à tou·tes les jeunes qui le souhaitent de poursuivre des études post-bac. ■

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

PLUS DE TEMPS EN STAGE = MOINS DE FORMATION

Parmi les mesures annoncées pour réformer le lycée professionnel en profondeur figure l'augmentation de 50 % des périodes de stage, et ce, dès la rentrée 2023.

Une décision qui ne sera pas sans conséquences et qui méconnaît la réalité du terrain.



**SAUVER,
LES LYCÉES
PROS**

MOINS D'ENSEIGNEMENTS

Une telle augmentation des stages réduirait la présence des élèves dans les LP et par conséquent les horaires disciplinaires ; elle accélérerait les suppressions de postes dans les années à venir. Ce projet est un renoncement sans précédent à la dimension éducative et émancipatrice de la formation des jeunes de LP et une entrave organisée à leur poursuite d'études. Au lieu de renforcer un enseignement équilibré entre savoirs généraux et savoirs professionnels, le ministère entend laisser les entreprises former les élèves « sur le tas » : très souvent, il n'y a pas de personnel dédié pour les accompagner, alors que les élèves devraient pouvoir mettre en pratique les compétences acquises en classe sous les conseils d'un tuteur.

Ainsi, on passerait de 22 à 33 semaines en bac pro, et de 12-14 à 18-21 semaines en CAP. La voie professionnelle scolaire a déjà bien souffert ces dernières années avec le passage du bac pro de 4 à 3 ans (2009), les pertes d'heures en enseignement général liées à la TVP¹ et aux familles de métiers en seconde (2018). Avec ce nouveau projet, nos élèves n'auraient plus que l'équivalent d'une année scolaire pour acquérir des

compétences et savoirs professionnels solides dans les établissements, ce qui compromettrait l'obtention de leur diplôme. Les conséquences seraient également particulièrement désastreuses pour les postes de PLP des disciplines professionnelles.

DIFFICILE ACCÈS AU STAGE

L'augmentation des PFMP va accentuer un autre problème : la difficulté pour trouver des entreprises, déjà inégale selon les élèves. En effet, certain-es sont parfois victimes de discriminations (origine, sexe...) qui risquent de

s'accroître avec des périodes plus longues et des cartes de formations calquées presque uniquement sur les besoins locaux des entreprises (qui peinent parfois à recruter). Comme pour l'apprentissage, les employeurs choisiront leurs recrues en laissant sur le carreau celles et ceux qui ne correspondent pas à leurs desiderata, et qui risquent donc de ne pas décrocher leur diplôme.

Pour le SNUEP-FSU, la carte des formations doit être revue non pas en fonction des besoins immédiats des entreprises locales mais dans le but de développer de nouveaux métiers en phase avec les enjeux actuels (climat, vieillissement de la population, etc.).

Le SNUEP-FSU considère qu'il est impératif de renforcer la voie professionnelle scolaire afin que les élèves des milieux populaires, majoritairement accueilli-es dans nos LP, aient la possibilité d'apprendre globalement leur métier : gestes techniques mais aussi savoirs liés à la

sécurité des postes de travail, savoir professionnel global, droit du travail et savoirs généraux. Il portera cette idée lors des consultations annoncées pour cet automne. ■

1. Transformation de la voie professionnelle de 2018

« UN RENONCEMENT SANS PRÉCÉDENT À LA DIMENSION ÉDUCATIVE ET ÉMANCIPATRICE DE LA FORMATION. »

POUR UNE ALLOCATION D'ÉTUDES

Le doublement du nombre de semaines de stage en terminale entraînera un dépassement du nombre de semaines ouvrant le droit à gratification appliqué dans le supérieur (neuf semaines). Le gouvernement a donc déjà annoncé qu'avec ce temps supplémentaire passé en entreprise, les élèves de terminale percevront une gratification mensuelle (de 200 euros à 500 euros selon l'âge), aux frais de l'État et non des entreprises. Nos élèves de LP sont souvent défavorisé-es et il n'est pas rare qu'ils et elles travaillent en dehors du lycée.

Pour le SNUEP-FSU, c'est une allocation d'études qui doit être versée à tous les élèves, et ce, indépendamment du nombre de semaines de stages. ■

ACCÈS À LA FORMATION, AU DIPLÔME, À L'INSERTION DURABLE

L'APPRENTISSAGE UN MODÈLE, VRAIMENT ?

Le développement de l'apprentissage occupe les débats médiatiques et presque tou-tes les ministres invité-es à s'exprimer en font la promotion. Présenté comme une solution magique au chômage, à la reprise économique, à l'insertion réussie voire à l'échec scolaire, il bénéficie de largesses financières inédites. Ces aides réclamées haut et fort par les organisations patronales sont généralement reconduites sans bilan rigoureux. Pourtant il existe bien une face cachée peu glorieuse de l'apprentissage.



LFO Henri Brisson, Vierzon - © P. Bernard

Les multiples plans de relance, notamment ceux en lien avec la crise du COVID comme le plan *1 jeune 1 solution*, ont représenté une aubaine pour le gouvernement qui a pu distribuer sans contestation massive et sans véritable contrôle 12 milliards d'euros d'argent public pour son développement : la moitié fléchée vers les CFA, l'autre distribuée sans contrepartie aux entreprises. Malgré ce déluge d'aides publiques, aucun bilan n'est dressé. Une entreprise qui conclut un contrat avec un-e jeune mineur-e perçoit 5 000 euros et pour un-e majeur-e 8 000 euros, sans condition d'embauche. Les lycées professionnels publics sont eux dotés de 4,6 milliards d'euros en 2022 pour 510 000 jeunes.

DISCRIMINATION ET CHOIX DES FILIÈRES

L'apprentissage trie les jeunes. Seul-elles celles et ceux aux résultats les moins fragiles et au comportement le plus adapté

sont recruté-es par les employeurs. De plus, les biais du monde du travail en termes de discrimination y sont prégnants : l'apprentissage est très masculin et plutôt blanc. L'apprentissage choisit ses filières et n'ouvre que des filières attractives qui présentent un taux d'insertion correct.

C'est pourquoi on y trouve très peu de bacs pros AGORA par exemple. Pour les lycées pros, la carte des formations est pilotée par les rectorats et les régions qui doivent en amont de leur décision consulter les branches professionnelles. La réalité est que cette carte n'a quasiment pas évolué depuis 10 ans. Les rectorats n'ont pas de consignes ministérielles pour ouvrir des filières attractives ni les budgets en personnels (pour rappel 1450 postes de PLP ont été supprimés sur le quinquennat). Ainsi, au-delà du fait que le tertiaire s'est développé sur le marché de l'emploi, les filières sont beaucoup moins onéreuses en personnels (35 élèves par classe n'est pas rare) et en équipement (les postes informatiques déjà présents dans les lycées pour toutes les disciplines suffisent).

Avec cette sévère sélection, les chiffres d'insertion sont effectivement meilleurs via l'apprentissage mais les effectifs de jeunes et les filières présentent de grandes différences, et ces taux tendent à se rapprocher avec les années. N'oublions pas non plus que la voie professionnelle scolaire conduit davantage au diplôme que l'apprentissage. Or, le diplôme reste

L'APPRENTISSAGE, UN SYSTÈME MAINTENU SOUS PERFUSION

Alors que le ministère du Travail s'était engagé à baisser sans tarder les niveaux de prise en charge (NPEC) des « coûts contrat » versés aux CFA, il annonçait le 31 août dernier y renoncer pour 275 certifications, remettant cette baisse à plus tard... Pourtant, selon la Cour des comptes, ces NPEC sont en moyenne de 20 % plus élevés que les coûts réels de « formation ».

La pression des CFA privés et des branches professionnelles comme le taux de chômage des jeunes toujours élevé ne sont pas étrangers à cette décision et ont donc une fois encore contribué à maintenir le système de l'apprentissage sous perfusion de deniers publics... ■

le premier rempart contre les risques du chômage et plus on est diplômé, plus on est dans l'emploi.

MIXAGE DES PARCOURS ET DES PUBLICS

L'apprentissage laisse sur le carreau près d'un tiers des jeunes qui s'engagent dans un cursus professionnel. Près de trois quarts d'entre eux stoppent net leur formation initiale et grossissent le nombre de NEET¹. Pour pallier ce problème majeur de l'apprentissage, volontairement passé sous silence, le ministère active le levier des lycées professionnels. Il veut intégrer les apprentis dans les classes d'élèves de LP, sans dépense supplémentaire, le temps qu'ils et elles retrouvent un contrat.

L'apprentissage en bac pro ne fonctionne pas (65 000 jeunes seulement). Les entreprises ne s'engagent pas sur trois ans et considèrent que des élèves sortant de 3^{ème} ne sont pas assez mûres ou plutôt pas adaptées aux conditions de travail. Le gouvernement veut donc généraliser ce qui existe dans quelques classes : faire entrer les élèves en 2^{de} et en 1^{re} de LP pour mettre

en place des classes de terminales (parfois de 1^{res}) en apprentissage.

Les apprentis intégrés dans des classes séparées ou dans les classes d'élèves représentent une économie conséquente pour le ministère et lui permettent de répondre aux exigences des organisations patronales qui réclament de la main d'œuvre gratuite et « volontaire ».

Le mixage des publics et des parcours crée pourtant bien des difficultés dans l'organisation des établissements et des vies scolaires.

L'intérêt ici n'est certainement pas la formation des jeunes car l'entreprise n'est pas formatrice. Les jeunes y sont directement placés sur un poste de travail pour apprendre des gestes techniques et aucun-e tuteur-trice n'a de temps dédié en entreprise pour le former (contrairement aux enseignants qui forment les élèves dans les ateliers des LP). Enfin, plus les jeunes seront orientés en apprentissage, moins le ministère aura besoin de PLP. ■

1. Jeunes sans emploi, qui ne suivent pas d'études ni de formation

À QUI S'ADRESSENT CES DEUX SYSTÈMES ?

► **En lycée pro, sous statut d'élève,** à tous les élèves sortant de 3^{ème}.

Presque toutes ont entre 15 et 20 ans. Ce sont en réalité les élèves aux résultats scolaires fragiles, dont certains sont en outre affectés sur des filières non choisies faute de places suffisantes dans celle de leur choix, qui sont orientés en LP.

► **En apprentissage, sous statut d'apprenti-e,** à tous les jeunes de 16 à 29 ans qui trouvent un employeur pour signer un contrat d'apprentissage dans la filière de leur choix. En réalité, l'apprentissage se développe surtout dans le supérieur (+ 33 % en 2021) pour des jeunes déjà qualifiés (BTS, ingénieur, master...). Il amorce une légère reprise en 2021 pour les premiers niveaux de qualification (CAP/Bac) après avoir stagné voire baissé les années précédentes. ■

APPRENTISSAGE VERSUS LYCÉE PROFESSIONNEL

	Lycée pro (LP)	Apprentissage
Statut des jeunes	Élève	Salarié-e
Effectifs en 2021 ¹	625 000 ² Bac pro : 510 000 CAP : 100 000	835 000 (tous niveaux/tout âge) Bac pro : 65 000 CAP : 174 000
Budget	4,6 milliards d'€	11,3 milliards d'€
Temps de formation en établissement / CFA :	Bac pro : 2 520 h (soit 84 semaines) sur 3 ans CAP : 1 705 h (soit 55 semaines) sur 2 ans	Bac pro : 1 850 h (soit 53 semaines) sur 3 ans CAP : 800 h (soit 23 semaines) sur 2 ans
Temps en entreprise	Bac pro : 22 semaines sur 3 ans CAP : 12-14 semaines sur 2 ans	Bac pro : 88 semaines sur 3 ans CAP : 71 semaines sur 2 ans
Taux d'accès au diplôme en 2019 ³	Bac pro : 67,6 % CAP : 72,9 %	Bac pro : 41,4 % CAP : 58,6 %
	(correspond au nombre de jeunes qui entrent en formation et qui obtiennent le diplôme)	
Taux de poursuite d'études	46 %	9,4 %
Taux de décrochage / taux de rupture de contrat	Environ 13 %	Autour de 40 % seuls 60 % des entrant-es en apprentissage sont pris en compte dans les chiffres présentés par le gouvernement quand il évoque les taux d'emploi des jeunes
Taux d'emploi des jeunes 24 mois après leur sortie d'études	Bac pro : 53 % CAP : 41 %	Bac pro : 73 % CAP : 66 %

1. Source : DEPP 2022 - 2. Public et privé sous contrat - 3. Rapport annuel de performance annexé au projet de loi de finances rectificative 2022